

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)  
ASBL

administrateurs) soit directement en cas de refus, soit après réception de l'avis de paiement de la cotisation par le Trésorier en cas d'acceptation.

La procédure suit le schéma fourni dans le document en annexe du présent procès-verbal. Se trouve également en annexe la liste détaillée (avec coordonnées) actuelle des 21 membres effectifs.

Cette procédure d'inscription est adoptée à la majorité des voix.

## 5. DIVERS

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

La liste des **membres adhérents** (tous individuels) au 30 mai 2009 est reprise ci-dessous. Toutes ces personnes étant en règle de cotisation et aucune n'ayant fait l'objet d'opposition par le Conseil d'Administration lors de leur inscription, ont donc été acceptées comme membres adhérents.

La procédure d'inscription d'un membre adhérent suit le schéma fourni dans le document en annexe du présent procès-verbal. Se trouve également en annexe la liste détaillée actuelle (avec coordonnées) des 9 membres adhérents.

### N°Nom et prénom

- 1 Jean SCHWAENEN
- 2 Marcel WILMET
- 3 Pierre MEURISSE
- 4 Elisabeth JOWA
- 5 Thierry MAQUET
- 6 Marie-Laure ALFF ép. VAN DEN BROECK
- 7 Michel VAN DEN BROECK
- 8 Philippe DEMOULIN
- 9 Pierre WALHAIN

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, de ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été lu et approuvé en fin de séance, et qui sera signé par le Président et le Secrétaire. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h40.



Francis VENTER  
Président



Philippe VANGROOTLOON  
Secrétaire